



## *Le YCPL, c'est mon club!*

Le Yacht Club de Port Leucate est acteur majeur de la vie associative nautique de la commune de Leucate.

Paroles de membres :

« Nous sommes membres du YCPL et nous témoignons de notre attachement à notre club, nous en sommes des membres actifs et en tant que tels nous participons à sa vie associative, nous avons pour notre club de l'ambition et nous souhaitons son développement ».

### **Le parrainage**

Contrairement à celui de la famille, qui n'est pas extensible à l'infini, le cercle des membres du club peut et doit s'élargir pour continuer à se vivifier. Pour permettre cette vivification et soutenir cet élargissement le YCPL met-en en place une convention de parrainage.

Il s'agit pour les parrains de promouvoir auprès des filleuls potentiels, au-delà d'une adhésion l'état d'esprit dans lequel s'exerce la vie de membre actif. Pour les futurs membres, adhérer au YCPL c'est s'inscrire dans une pratique amicale et régulière de la voile sportive et de la voile loisir mais, c'est aussi faire partie d'un groupe où le lien amical et l'appartenance se tissent et se développent à travers les différentes manifestations festives d'avant ou d'après régates ou bien encore en participant aux rallyes organisés par le club.

### **La convention**

Tous les membres du YCPL ont vocation à participer à la vie du club et à son développement.

Les membres du YCPL qui auront participé au parrainage de 3 nouveaux membres durant la saison nautique se verront offrir un bon d'achat de 50€ à valoir chez un shipchandler. Conformément au statut du club, est considéré comme nouveau membre « le conjoint, compagne ou compagnon, licencié à la FFV, adhérent à part entière avec droit de vote ».

